

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



Distr.  
GENERALE  
E/CN.4/397  
3 avril 1950  
FRANCAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Sixième session

Point 4 a)

PROJET DE PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS DE L'HOMME

Royaume-Uni: amendement au texte de l'article 9 proposé par les représentants de l'Australie, du Danemark, de la France, du Liban et du Royaume-Uni

(Ce texte figure à l'Annexe II, page 32, du Rapport de la cinquième session de la Commission des droits de l'homme (E/1371))

Paragraphe premier

Alinéa a): supprimer les mots "ou une mesure de sûreté privative de liberté;".

-----